

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Délibération n° CM2023_60

Convocation du 4 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 27

Thème : AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

**Objet : service informatique CUCM-
proposition de nouvelle convention**

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme DOUHARD, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme MARTIN-ROUSSEAU

Sont excusés : M. FOURRIER qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à Mme PRIET
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme BRUNEL
Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à Mme GRANDO
Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme GILLOT
M. JATOCHA qui a donné pouvoir à M. WACKENHEIM
M. LABAUNE qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE

Secrétaire de séance : Madame Blandine GILLOT

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR : JC LAGRANGE

Le rapporteur informe le conseil municipal de l'intérêt de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée des moyens et ressources.

La communauté urbaine propose d'établir une convention de service commun numérique entre la communauté urbaine Creusot Montceau d'une part, et les communes du territoire d'autre part.

Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la mise en place de services communs, entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres,

Vu les avis favorables émis les 7 novembre 2019 et 23 février 2021 par le comité technique (CT) de la communauté urbaine et les avis émis par les comités techniques des communes signataires,

Considérant l'intérêt des signataires de se doter de services communs afin d'aboutir à une gestion rationalisée des moyens et ressources,

Considérant la possibilité d'établir une convention de service commun numérique entre la communauté urbaine Creusot Montceau d'une part, et les communes du territoire d'autre part,

Considérant que les systèmes d'information sont de plus en plus présents et cruciaux dans l'activité de la commune,

Considérant les besoins de la commune en la matière, tant sur l'exploitation quotidienne que l'évolution future de son système,

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'approuver l'adhésion de la commune au service commun numérique,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

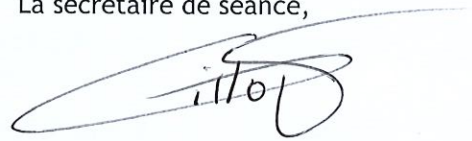
Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,



Blandine GILLOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 18 décembre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 21 décembre 2023